



DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : **14 SEPTEMBRE 2018** –
Extension jusqu'au 21 septembre 2018

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PRIX DISTINCTION 2018

À PROPOS

Les Prix Distinction du Groupe entreprises en santé visent à reconnaître et à mettre de l'avant les employeurs du Québec ayant implanté un programme structuré comportant des mesures significatives, novatrices et inspirantes dans le domaine de la santé, du mieux-être et de la productivité en milieu de travail. Ces employeurs et les initiatives qu'ils ont mis en place, peuvent inspirer d'autres employeurs qui désirent passer à l'action.

En 2018, les Prix Distinction du Groupe entreprises en santé seront dévoilés lors d'une activité spéciale qui aura lieu le jeudi 25 octobre 2018, au Hyatt Regency Montréal (1255, rue Jeanne-Mance, Montréal (Québec) H5B 1E5).

POURQUOI PARTICIPER?

- **Pour accroître la notoriété et la crédibilité de vos actions en santé et mieux-être** : un avantage important pour attirer et fidéliser une main-d'œuvre de qualité dans un marché de l'emploi hautement concurrentiel.
- **Pour profiter d'une excellente visibilité médiatique pour votre entreprise** : un communiqué de presse sera publié et des actions ciblées seront mises de l'avant pour faire connaître les bons coups des finalistes et entreprises lauréates.
- **Pour reconnaître le travail et le leadership des personnes-clés impliquées dans ce dossier au sein de votre organisation** : les Prix Distinction du Groupe entreprises en santé seront dévoilés dans le cadre d'un événement inspirant pour vous et vos employés, qui vous permettra également de réseauter avec des gens partageant vos valeurs en matière de santé et mieux-être.
- **Pour partager vos réalisations, vous distinguer et inciter d'autres milieux à passer à l'action** : des histoires de cas inspirantes seront réalisées avec les entreprises lauréates et intégrées aux formations et présentations de Groupe entreprises en santé.
- **Pour recevoir une rétroaction sur votre programme** : *Les entreprises participantes qui le désirent auront l'opportunité de connaître les éléments qui ont impressionné les membres du jury et les points qui pourraient être améliorés.*

PRIX DISTINCTION

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- > Être engagé dans une démarche structurée visant la santé, le mieux-être et la saine productivité en milieu de travail. Cette démarche peut s'inspirer ou non de programmes reconnus tels que la norme « Entreprise en santé », la norme « Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail », la norme « Conciliation travail-famille » ou « la Démarche entreprise en santé ».
- > Avoir une place d'affaires au Québec.
- > Note importante: Une entreprise qui s'est déjà mérité la première place pour un Prix Distinction dans une catégorie donnée peut postuler à nouveau dans une autre catégorie de prix.

JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES GAGNANTS

Un jury d'experts indépendants évaluera de manière objective chaque candidature selon un processus rigoureux, basé sur les critères de sélection suivants en lien avec le programme de santé et mieux-être :

- > Engagement de la direction, vision et implication des parties prenantes
- > Qualité de la démarche et des interventions
- > Évaluation des interventions et des impacts de ceux-ci
- > Éléments distinctifs et/ou novateurs des interventions
- > Potentiel de rayonnement

CATÉGORIES DE PRIX DISTINCTION

1. HABITUDES DE VIE ET GESTION DU STRESS

Ce prix vise à reconnaître et à mettre de l'avant une entreprise qui a mis en place une démarche structurée comportant une ou des interventions significatives dans la sphère des habitudes de vie (habitudes alimentaires, activité physique, tabagisme) et gestion du stress.

- Petite ou moyenne entreprise (200 employés ou moins) Grande entreprise (201 employés ou plus)

2. CONCILIATION TRAVAIL/VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

Ce prix vise à reconnaître et à mettre de l'avant une entreprise qui a mis en place une démarche structurée comportant une ou des interventions significatives dans la sphère de la conciliation travail/vie personnelle (horaires flexibles, télétravail, retour progressif après une absence prolongée, congés pour raisons familiales...).

- Petite ou moyenne entreprise (200 employés ou moins) Grande entreprise (201 employés ou plus)

3. PRATIQUES DE GESTION ET MIEUX-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

Ce prix vise à reconnaître et à mettre de l'avant une entreprise qui a mis en place une démarche structurée comportant une ou des interventions significatives et inspirante dans la sphère des pratiques de gestion et mieux-être psychologique (pratiques liées à la reconnaissance et à la satisfaction au travail, la participation des travailleurs aux décisions qui les concernent, soutien à l'accomplissement des tâches, gestion des conflits, communications interpersonnelles...).

- Petite ou moyenne entreprise (200 employés ou moins) Grande entreprise (201 employés ou plus)

4. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Ce prix vise à reconnaître et à mettre de l'avant une entreprise qui a mis en place une démarche structurée comportant une ou des interventions significatives dans la sphère de l'environnement de travail (ergonomie, sécurité, salubrité des postes de travail, environnements et installations favorables aux saines habitudes de vie, climat de travail...).

- Petite ou moyenne entreprise (200 employés ou moins) Grande entreprise (201 employés ou plus)

5. ENTREPRISE CERTIFIÉE POUR LA NORME « ENTREPRISE EN SANTÉ »

Ce prix vise à reconnaître et à mettre de l'avant une entreprise ayant reçu la certification « **Entreprise en santé** » du BNQ (Bureau de normalisation du Québec) et qui s'est démarquée en raison de la qualité et/ou du caractère novateur et inspirant de son programme ou de ses réalisations. **Basée sur les meilleures pratiques en matière de prévention, de promotion et de pratiques organisationnelles favorables à la santé, cette norme donne accès à deux niveaux de certification, soit « Entreprise en santé » et « Entreprise en santé ÉLITE ».**

- Petite ou moyenne entreprise (200 employés ou moins) Grande entreprise (201 employés ou plus)

6. ENTREPRISE FOURNISSEUR DE SERVICES

Ce prix vise à reconnaître et mettre de l'avant un Fournisseur de services qui a mis en œuvre au sein de sa propre organisation, une démarche significative. Les entreprises admissibles sont des Fournisseurs de services du Groupe entreprises en santé comptant au moins cinq employés dont l'activité principale est d'offrir des services de santé et mieux-être en milieu de travail. Plusieurs de ces fournisseurs ont développé une offre de qualité à l'intention des employeurs.

La date limite pour soumettre une candidature est le 21 septembre 2018

À noter :

1. Vous êtes invités à déposer votre candidature pour une seule catégorie.
2. Les entreprises certifiées pour la norme « Entreprise en santé » peuvent postuler pour n'importe laquelle des catégories, mais doivent se limiter à une seule catégorie.
3. Une entreprise qui s'est déjà mérité la première place pour un Prix Distinction dans une catégorie donnée peut postuler à nouveau dans une autre catégorie de prix.

FORMULAIRES POUR POSTULER AUX PRIX DISTINCTION

Vous trouverez les formulaires de mise en candidature sur notre site :

<https://www.groupeentreprisesensante.com/fr/service/prix-distinction/>